



Région
Hauts-de-France

Denis VINCKIER
Conseiller Régional

Lomme le 26 juillet 2016,

Monsieur Michel LALANDE
Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie
12, rue Jean sans Peur
CS 20003
59 039 Lille cedex

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les problématiques de sécurité routière touchant les autoroutes de notre région. Particulièrement sensible à ce sujet, je ne peux en effet qu'exprimer une forme de colère face au caractère de plus en plus accidentogène de celles-ci. Ainsi, les accidents mortels de la semaine dernière, impliquant des poids lourds, s'ajoutent aux accidents dénombrés tout au long de l'année dans une région qui connaît une fréquentation croissante de camions de transit, de plus en plus nombreux, de plus en plus puissants, de plus en plus pressés. En l'absence d'une solution de désenclavement de notre région et de contournement de l'agglomération lilloise, le souci de la puissance publique reste de faire bénéficier les déplacements d'un bon niveau de service, propre à réduire l'insécurité routière. En effet, faute de voies dédiées, poids lourds et véhicules légers cohabitent de plus en plus dangereusement.

Quelques dispositions ont certes été prises ces dernières années mais d'autres restent à prendre. Il me semble qu'il faille aller, aujourd'hui, beaucoup plus loin dans les mesures de contrôle de la circulation des poids lourds sur les autoroutes régionales, indépendamment du travail en cours sur les conditions d'attribution du marché de gestion du dispositif et du prélèvement de la taxe sur les poids lourds. Ce débat reste légitime dans la mesure où les poids lourds ne paient pas la juste quote-part dans l'utilisation des routes, l'usure d'une route augmentant considérablement avec le poids de chaque essieu.

Est-il envisageable, au nom de la sécurité routière, de faire respecter plus strictement les interdictions de doublement pour les poids lourds et d'instaurer de nouvelles interdictions et limitations de vitesse ? Par ailleurs, est-il envisageable d'utiliser les portiques écomouv pour contrôler les poids lourds qui passent illégalement sur la métropole (arrêté préfectoral de 2006 d'interdiction du flux de transit) ? Enfin, les portiques écomouv ne peuvent-ils pas servir de « radar tronçon », les vitesses étant, dans ce cas, contrôlées sur des zones pour calculer des vitesses moyennes ? Je ne suis pas un spécialiste de ces questions, mais comme l'ensemble de nos concitoyens, j'imagine que des dispositions sont possibles.

Comptant sur votre particulière attention, je vous prie de croire, **Monsieur le Préfet**, en ma plus cordiale et respectueuse considération.

Denis VINCKIER

denis.vinckier@nordpasdecalspicardie.fr - 06 08 25 13 50

Conseil Régional des Hauts-de-France
151 Avenue du Président Hoover – 59555 LILLE Cedex